

Radiation ou clôture de liquidation

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé M4 - (en 2 exemplaires)
- Pouvoir

- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales (même journal que la dissolution) (excepté pour la SNC exemplaire du JAL)

Si activité ambulante :

PIECES SPECIFIQUES

- Un exemplaire original du procès verbal prononçant la clôture des opérations de liquidation, ou une copie certifiée conforme par le liquidateur, avec la mention originale de l'enregistrement auprès des services fiscaux si les opérations de liquidation ont permis de dégager un « boni » de liquidation (pas d'enregistrement s'il s'agit d'une EURL)
- Carte permettant l'exercice de l'activité ambulante (si celle-ci n'a pas déjà été restituée)
- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire
- Un exemplaire des comptes de liquidation certifié conforme et signé par le liquidateur

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales.

Vos contacts de proximité

CCI ARTOIS

Karine CATENNE
03 21 23 95 58
cfe@artois.cci.fr

CCI GRAND HAINAUT

Sylvie OLEJNIK
03 27 51 31 65
cfe@grandhainaut.cci.fr

CCI GRAND LILLE

Nathalie LECLERCQ
03 20 63 77 60
cfe@grand-lille.cci.fr

CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Bénédicte WAYMEL
03 21 46 00 00
cfe@littoralhautsdefrance.cci.fr